

COMMUNAUTÉ NATIONALE, PLURALISME ET SOCIÉTÉ

Conférence de la LCN à Québec le 17 mai

Léon Ouaknine

Je remercie les organisateurs de la conférence de m'avoir invité à parler de thèmes aussi importants dans notre société québécoise, que la laïcité, l'identité d'un peuple et les valeurs sur lesquelles cette identité se fonde.

J'ai abordé récemment à Montréal ces mêmes thèmes lors d'un débat avec Mathieu Bock-Côté, organisé par le Mouvement Laïque Québécois. Aussi j'ai repris une partie de ma présentation lors de ce débat pour préparer celle-ci.

1. Mon exposé sera centré sur 3 points principaux :

- a. La laïcité et les entraves qui la freinent.
- b. L'impossibilité de fonder une identité nationale sur ce seul pilier, contrairement à la religion qui demeure dans nombre de pays le principal ciment identitaire.
- c. Où en sommes-nous des conditions pour le maintien et le développement de la culture, de l'identité et de la laïcité de la société québécoise. Peut-on raviver le rêve et l'élan qui étaient si manifestes lors de mon arrivée au Québec à la fin des années 60 et construire une citoyenneté québécoise, accueillante parce qu'assurée d'elle-même, plutôt que par peur d'être accusée de racisme systémique.

2. La laïcité

- a. Tout d'abord, précisons que la laïcité n'est pas un état naturel de l'organisation des communautés humaines. Historiquement, il n'existe pas à ma connaissance de collectivités nationales qui ne se soient appuyées sur des mythes religieux. Nombre de philosophes vont jusqu'à affirmer qu'il n'existe pas de morale, donc de communauté

humaine, sans fondement religieux. Aujourd'hui les faits historiques infirment cette croyance, mais celle-ci demeure largement partagée non seulement auprès de la population mais aussi chez ses élites intellectuelles. Si le modèle d'une société fondée sur un socle religieux est toujours courant, les États réellement laïques, eux, sont rares, parce que la laïcité ne peut advenir qu'au travers d'un combat souvent féroce à l'encontre de forces religieuses immenses. D'ailleurs les deux premières nations qui ont institué une forme de laïcité, les États-Unis et la France, l'ont fait à l'issue de révolutions sanglantes.

- b. Ces deux pays ont institué deux types de laïcité, reposant sur des philosophies divergentes
 - i. Laïcité à la française : Laïcité non adjectivée. Séparation radicale de la Religion et de l'État. Un espace neutre occupée par la seule puissance de l'État, garant de l'intérêt universel.
 - ii. Laïcité ouverte de type anglo-saxonne : L'État ne doit privilégier aucune religion mais tous les accommodements sont possibles
- c. Au Québec, la philosophie qui a présidé à la déconfessionnalisation des diverses institutions publiques et notamment des écoles, relève de facto d'une laïcité inspirée du modèle français.
- d. Celle-ci s'appuie sur deux principes philosophiques et un mode d'organisation politique de la vie en société.
 - i. Le premier principe philosophique est issu directement des Lumières, dont je rappelle brièvement les valeurs dominantes qu'elle promeut : humanisme, rationalisme, laïcité, contrat social) basées sur la conviction que seule la raison permet de discerner la vérité et qu'aucune connaissance non triviale ne peut être obtenue autrement que par l'exercice de celle-ci. C'était l'époque de la raison triomphante qu'on opposait à l'obscurantisme et même à la barbarie de la religion. On pensait qu'avec l'usage systématique de la raison, un âge d'or allait s'ouvrir quant à la compréhension et la maîtrise de la nature et

du rapport entre les hommes

- Le déterminisme absolu de Laplace répondant à Napoléon
 - Et dans le perfectionnement humain (Traité de paix perpétuelle de Kant).
- ii. Le deuxième principe fut énoncé par Condorcet, et porte sur la souveraineté individuelle. *« L'individu n'a aucune raison de faire confiance, de croire sur parole : car seul le vrai a valeur d'autorité et hors de l'usage de la raison, il n'existe pas de critère absolu du vrai ; dans ces conditions l'État devra faire le maximum pour armer les citoyens contre l'erreur. Tel est au fond le rôle de l'école publique. Tel est aussi le rôle de la loi qui est là pour protéger l'instruction, pour écarter les pouvoirs, toujours suspects, autrement dit pour garantir l'indépendance de chacun ».*
- iii. En d'autres mots, la laïcité requiert le refus de toute ingérence religieuse, partout où l'État doit intervenir et prioritairement au niveau de l'éducation des enfants, car ils sont malléables et on doit les protéger.
- iv. L'École est donc le cœur de cible de la laïcité, bien avant toutes les autres institutions. Voici une partie d'un discours prononcé par Jean Jaurès en 1888 en présentant l'instituteur comme le fondateur de la Nation et le gardien de la laïcité. Sa pertinence persiste même aujourd'hui *(Vous tenez en vos mains l'intelligence et l'âme des enfants ; vous êtes responsables de la patrie. Les enfants qui vous sont confiés n'auront pas seulement à écrire, à déchiffrer une lettre, à lire une enseigne au coin d'une rue, à faire une addition et une multiplication. Ils sont Français et ils doivent connaître la France, sa géographie et son histoire : son corps et son âme. Ils seront citoyens et ils doivent savoir ce qu'est une démocratie libre, quels droits leur*

confèrent, quels devoirs leur impose la souveraineté de la nation. Enfin ils seront hommes, et il faut qu'ils aient une idée de l'homme, il faut qu'ils sachent quelle est la racine de nos misères : l'égoïsme aux formes multiples ; quel est le principe de notre grandeur : la fermeté unie à la tendresse.... Je dis donc aux maîtres pour me résumer : lorsque d'une part vous aurez appris aux enfants à lire à fond, et lorsque, d'autre part, en quelques causeries familières et graves, vous leur aurez parlé des grandes choses qui intéressent la pensée et la conscience humaine, vous aurez fait sans peine en quelques années œuvre complète d'éducateurs. Dans chaque intelligence il y aura un sommet, et, ce jour-là, bien des choses changeront.). Ces instituteurs furent appelés « Les hussards noirs de la République ». Imagine-t-on aujourd'hui, le PM Philippe Couillard adresser une telle lettre à tous les instituteurs et institutrices du Québec ?

- e. L'école, tant au primaire qu'au secondaire (lycée) a dès lors 3 rôles essentiels :
- i. Transmettre les connaissances
 - ii. Développer l'esprit critique de l'élève, condition première de toute pensée indépendante.
 - iii. Former de futurs citoyens , fiers de leur pays, au travers de cours de morale et d'instruction civique).

En 1905 lors de l'adoption de la loi en France, en vue de respecter le désir des parents qui tenaient à inculquer des préceptes religieux à leurs enfants, un compromis fut trouvé ; une journée par semaine l'enfant aurait congé à cet effet. C'est ainsi que pendant toute mon enfance, ce fut le jeudi, maintenant c'est le mercredi.

- f. À ces principes philosophiques qui touchent à la nature de la laïcité, s'ajoute un principe d'organisation de la société que Catherine Kintzler,

une spécialiste de la laïcité définit ainsi : « *L'abstention absolue de la puissance publique en matière de croyance et l'exclusion des communautés de la formation de la loi sont les deux versants d'un État laïque où la laïcité est une condition quasi-transcendantale de la sphère publique* ». (Qu'est-ce que la laïcité Paris Vrin, 2007).

- g. Le premier élément va de soi, l'État n'a rien à voir avec les croyances des gens.
- h. Le deuxième est particulièrement significatif, car il dit essentiellement que l'État ne reconnaît que les citoyens, pas les communautés et n'a pas à consulter celles-ci dans l'élaboration des lois et a fortiori dans leur application. De ce fait, la laïcité est antinomique de tout communautarisme et conséquemment du multiculturalisme. On peut dire que la contribution principale de la France à l'Histoire de l'Humanité est justement d'avoir fait échapper la démocratie à sa gangue ethnique originelle et définit un corps de citoyens sans références aux notions de religion, de race ou de sang.
- i. Il n'en reste pas moins que la laïcité est toujours sous tension, vulnérable, la bataille n'est jamais achevée. Ainsi, en juillet 2016, un document de travail de l'institut Montaigne, un think-tank proche des cercles du pouvoir et en particulier du nouveau président de la République Française, intitulé « *L'islam français : le connaître, l'organiser - Présentation des recommandations au Comité directeur de l'Institut Montaigne* ». Le rapport recommande, vers la fin, deux choses : « *aggiornamento de la loi de 1905* » et « *extension du Concordat sur tout le territoire* ». Les rédacteurs considèrent que la loi de 1905 n'est plus adaptée à la situation actuelle de la France. Toujours selon ce document, la laïcité pourrait faire l'objet d'une actualisation en procédant à la « nationalisation » de tous les édifices culturels construits entre 1905 et aujourd'hui en France, pour les soumettre au même régime juridique que les édifices culturels antérieurs à 1905 ». Plus loin encore, ce document préconise «

l'abrogation de la loi de 1905 et la révision en profondeur de la Constitution. Création d'une politique publique religieuse prenant en charge les nouveaux cultes (notamment islam et évangélisme). La puissance publique finance, organise et contrôle ces cultes ». Je suis certain qu'une telle recommandation ne passera jamais, mais le simple fait qu'on puisse la penser et l'écrire en dit long sur la volonté de certains cercles de mettre à mal la laïcité.

3. Où en sommes-nous de la laïcité au Québec

- a. Jusque vers le début des années 90, rien ne semblait arrêter le mouvement de laïcisation de facto du Québec, la déconfectionnalisation de ses institutions publiques, notamment de son système scolaire, allait bon train. Le consensus social semblait unanime.
- b. Mais au début des années 2000, les choses ont commencé à sérieusement dérapier.
- c. C'est dû je crois à la conjonction de 9 facteurs que je vais brièvement énumérer ; pardonnez-moi si ça ressemble à un inventaire à la Prévert :
 - i. **Le multiculturalisme**, imposé à marche forcée au Québec par le ROC évidemment mais avec l'évidente complicité de plusieurs partis politiques, est antinomique d'une conception laïque de la société, car il porte en lui le communautarisme comme la nuée porte l'orage, pour paraphraser ce que disait Jean Jaurès au sujet du capitalisme.
 - ii. **Le désenchantement** vis-à-vis du pouvoir souverain de la raison depuis la fin de la 2^{ème} guerre mondiale, lorsqu'on a pris plus fortement conscience que tout progrès portait en lui également le germe de futurs désastres. Les anti-Lumières avaient dès le début, pointé du doigt que la raison ne pouvait pas être garante du bonheur de l'humanité, parce qu'aucun être

humain n'est un pur sujet cartésien. Aujourd'hui un des plus éminents représentants du mouvement des anti-Lumières, le philosophe Charles Taylor, a eu une influence énorme sur les élites intellectuelles anglo-saxonnes mais également au Québec, où il est encensé. Les thèmes anti-lumières que l'on retrouve chez Taylor sont : la disqualification de la raison au profit de la révélation, un préjugé systématique pour la reconnaissance des particularités traditionnelles ou culturelles (pro-multiculturalisme) au détriment du contrat social à visée universelle, la conviction que l'humain est incapable de définir les normes morales par lui-même et pour lui-même et qu'il faille s'en remettre à un ordre transcendant ou divin pour définir le bien et identifier un objet de respect inconditionnel. *Il faut souligner à cet égard les prises de position sans équivoque de Taylor contre la laïcité qu'il qualifie toujours de « radicale ».* (Marie-Michelle Poisson, Vigile septembre 2007) et finalement il tient un discours de dénigrement systématique de la modernité issue du rationalisme à laquelle on reproche le « désenchantement du monde », les atrocités du siècle dernier, l'absence de repères moraux et l'individualisme outrancier.

iii. **La révérence à l'égard du religieux.** Du fait de son ancien ancrage dans le catholicisme, il existe toujours au Québec, un traitement préférentiel des religions et conséquemment injuste, pour reprendre les termes du philosophe François Doyon, à l'égard des autres composantes de la société, dont la laïcité, pourtant voulue par une majorité de la population. Quelques exemples :

- Les accommodements insupportables touchant aux rapports homme/femme dans diverses institutions publiques.
- La position de la ministre de la justice Stéphanie Vallée

au sujet de la loi 62 sur la neutralité religieuse de l'État
« Ce n'est pas une loi sur le linge ». Exemple extrême de
déférence vis-à-vis des religieux jusque dans l'enceinte
des cours de justice.

- Le cas des écoles juives illégales. Les 700 enfants
scolarisés maintenant à la maison sous la supervision de
la commission des écoles anglophones, quasiment sans
examens ; une façon de camoufler l'abandon de ces
enfants au vouloir communautaire religieux. Cas de la
fermeture d'une école juive ultra-orthodoxe au début des
années 80, réticence des gouvernements, invocation de
la loi DPJ pour faire bouger les choses, au lieu de
simplement faire appliquer la loi générale.
- Le cas du jugement de la cour suprême sur la sukkah
(Sanctuaire)
- Les cours ECR obligatoires sans références aucune à
l'incroyance

iv. **L'antiracisme, une dérive devenue folle.** En occident, et
j'inclus évidemment le Québec ici, après 30 ans d'antiracisme
forcené, conceptualisé par une caste intellectuelle occupant
pratiquement toutes les strates universitaires et dont la parole
est devenue le code obligatoire pour penser juste d'une autre
caste médiatico-politique celle-ci, il était devenu impossible de
questionner certaines vaches sacrées, telles la dangerosité de
l'islam, la folie d'une politique migratoire dont aucune
justification ne tient la route, j'y reviendrait plus tard dans la
discussion, ou tout simplement le refus d'accepter des valeurs
inacceptables. Tout ceci nous a doucement amené à vivre avec
un système de 2 poids 2 mesures. J'en donnerais trois
exemples :

- Les femmes voilées incluant dans les CPE (Centre de la

petite enfance) qui ne dérangent nullement L'ex chef de QS Hélène David.

- Le PM Philippe Couillard qui était évidemment derrière le projet de loi 59, lequel à toute fin pratique réintroduisait la notion de blasphème dans la sphère publique, avec l'aimable soutien de nul autre que Jacques Frémont, ex président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, ce qui en dit long sur l'imposture de cette commission. Couillard qui s'en va clamer à haute voix *Allah Akbar* dans une mosquée, foulant aux pieds, non seulement la laïcité mais même le minimum de réserve auquel le premier magistrat du pays devrait être tenu.
- Enfin la création d'un comité sur le racisme systémique des Québécois, dont plusieurs membres sont allés récemment accueillir une raciste patentée, venue de France pour prodiguer la bonne parole, Houria Bouteldja, porte-parole du Parti des Indigènes de la République.

v. L'effondrement de l'école

- Toute personne honnête doit pouvoir constater objectivement ce fait. La volonté de réduire l'exclusion a amené tous les niveaux scolaires à réduire leurs exigences ; ce qui aboutit à un niveau élevé d'illettrisme fonctionnel. Cet illettrisme camouflé sous des diplômes parfois universitaires n'aide pas à la résorption des fractures sociales, mais surtout ce qui manque c'est la capacité de pensée critique, indispensable au citoyen averti.
- Je lisais il y a quelques jours cette demande d'une mère « Qu'on cesse de demander aux écoliers des

présentations orales, car ça les stress ! MBC répondait avec humour « Pourquoi ne pas abolir non seulement les cours mais l'école elle-même »

- On a éliminé peu à peu presque tous les cours d'histoire, pourtant indispensables à l'idée de transmission de toute culture d'un peuple enraciné dans des temps et des lieux spécifiques.
- Au lieu de l'histoire et de la réflexion, on a hérité des cours ECR obligatoires, qui légitiment l'idée que la religion est une dimension inhérente à toute culture. De plus, on présente les religions comme une réalité dépourvue d'épines de monstruosité ; évidemment on y ignore délibérément l'existence de l'incroyance comme choix philosophique d'une part significative et grandissante du Québec. Position d'une extrême gravité lorsqu'une personne en autorité diffuse un tel message à des enfants. (Charles Taylor vantait ces cours, en disant que s'ils avaient existé une génération avant la commission Bouchard/Taylor, celle-ci n'aurait pas été nécessaire)

vi. **Le droit à la différence.** La revendication permanente d'un droit à la différence en lieu et place d'égalité des droits et devoirs pour tous. On en est arrivés à cette incroyable inversion des valeurs, que la mouvance diversitaire ne lutte plus pour avoir les mêmes droits mais pour exiger des accommodements spécifiques à chaque groupe. Dans ce contexte, l'idée d'une identité nationale se dissout totalement et ne renvoie qu'à un mélimélo de groupes disparates. Il n'y a plus de lieu universel où ce qui compte c'est ce qui est commun, c'est ce qui rassemble et non ce qui différencie, lieu laïque par excellence où tous se rencontrent pour bâtir la cité.

- vii. **Les accommodements.** Ce droit à la différence et à l'authenticité, basée sur la conviction sincère, pierre angulaire de la philosophie de Charles Taylor et critère utilisé par la cour suprême pour valider au nom de la charte des droits et libertés les demandes farfelues, est le fondement pour la dérive des accommodements dits raisonnables. Le terme d'accommodement est un élément de langage pour faire passer nos renoncements pour des négociations et c'est sans fin. On commence par le foulard pour ensuite refuser des cours de gymnastique et de biologie (Fatiha Boudjahlat).
- viii. **La haine du nationalisme.** On a été abreuvés depuis des décennies du slogan « Le nationalisme, c'est la guerre ». Ce fut même un thème en filigrane de la campagne d'Emmanuel Macron en France. Le nationalisme est présenté comme équivalent du racisme, du refus de l'autre, de l'enfermement, du rance. Résultat, on confond nationalisme mortifère des régimes dictatoriaux avec le patriotisme ; il n'existerait plus que le grand large, l'horizon illimité du monde, sans frontières, ouvert à tous. Une vision angélique totalement déconnectée du réel, comme si la fin de l'Histoire était réellement advenue, comme si les peuples et les cultures n'étaient que des idées obsolètes sans conséquences. Un tel déni de l'existant n'est pas accidentel, il a pour objectif de formater les esprits pour les rendre compatibles avec la forme de multiculturalisme voulu par ceux qui ont présidé au consensus de Washington en 1991. Cela correspond très exactement aux intérêts de l'hyper-classe mondialiste, dont les jeunes leaders sont formés dans des groupes très selectes (Ainsi la French-American Foundation-France a développé un programme « Young Leaders » dont plus de 400 membres des élites françaises dont François Hollande, Emmanuel Macron et Édouard Philippe [nouveau PM français], sont diplômés avec un

certain nombre d'américains dont Bill et Hillary Clinton). Qui ne voit pas que cette vision multiculturaliste a pour fin de dissoudre tout pouvoir politique national, autrement dit d'annihiler l'expression identitaire des peuples. Et s'il n'y a pas de pouvoir politique local et national, comment imaginer une société laïque, car celle-ci ne peut exister que lorsque l'État définit un secteur protégé des assauts communautaristes et religieux.

- ix. **L'islamisme de combat.** J'ai gardé le danger le plus grave, le plus sournois, le plus empoisonné pour la fin. C'est ce danger qui potentialise tous les autres et qui ne peut être bloqué que par la force et la détermination ; vertus hélas peu fréquentes. Je veux parler évidemment de la présence grandissante d'un islamisme de combat, déterminé à tester dans tous les domaines jusqu'où ses membres peuvent aller pour imposer des accommodements dits « raisonnables », au nom de la charte canadienne des droits et libertés, instituée en 1982. Cette approche fut théorisée par Tarik Ramadan qui considérait le Canada comme un pays rêvé pour ça. Ce nouveau totalitarisme qui se réclame de dieu compte sur ceux qui se réclament des droits de l'homme, les « faux amis de la laïcité et idiots utiles » pour avancer masqué lorsque nécessaire. Je range parmi ceux-ci Québec Solidaire, toute la galaxie bien-pensante, et tous ceux qui se réclament de la laïcité pour mieux l'abattre comme AMAL-Québec (Association des Musulmans et des Arabes pour la Laïcité au Québec). C'est ce qu'on appelle l'inversion des normes.

Ces 9 dérives ont l'air moins formidables que les 4 cavaliers de l'apocalypse, mais à terme, elles réduisent la laïcité à un contre-sens. Si on ne se ressaisit pas, la laïcité ne relèvera bientôt que de la nostalgie

Deuxième partie

Voici venir la deuxième partie de ma présentation. Peut-on fonder une identité nationale sur le seul pilier de la laïcité ? Évidemment non, car l'identité d'un peuple c'est d'abord et avant tout une culture, avant d'être un principe d'organisation de l'État.

Le Québec est confronté comme tous les États occidentaux à trois problématiques existentielles : L'économie, le développement social et l'identité. Et on peut dire que les thèmes de cette conférence découlent de ces trois problématiques et des liens qu'elles entretiennent entre elles.

Je n'aborderais brièvement ce soir que la problématique identitaire

Il y a une dizaine de semaines on a assisté à une attaque vitriolique contre la culture québécoise de la part d'un universitaire canadien, Andrew Potter, professeur à McGill et presque en même temps, à une attaque ignominieuse du premier ministre Philippe Couillard à l'encontre du peuple québécois lorsqu'il accuse J-F Lisé en chambre de se voiler la face quant au racisme systémique qui caractériserait le Québec et d'accuser les autres de négationnisme, un terme excessivement chargé, qui relève de la diffamation selon moi.

Derrière ces attaques se profile la question qui taraude depuis toujours le Québec : De quelle identité, le Québec est-il le nom ?

Ça fait presque 50 ans que je suis arrivé à Montréal, et j'ai toujours connu un Québec assiégé, divisé, incertain de lui-même mais animé de temps à autre d'extraordinaires vagues d'exaltation où je sentais mon cœur vibrer en unisson avec la volonté des Québécois de rester français d'ici et d'aller plus loin que les autres dans leur souci de justice sociale.

Je vous livre maintenant le regard extérieur mais pas indifférent d'un néo-québécois qui fit partie des 452 personnes arrêtées et mises en prison durant la crise d'octobre 70.

J'aborderai les 2 points suivants :

1. Ma vision quant au dilemme existentiel auquel a fait face dans son passé récent le Québec dans sa quête identitaire lorsqu'il a pris l'immense décision de transiter du statut de Canadien-français à celui de Québécois
2. Les raisons anthropologiques de la résistance du Québec au multiculturalisme contrairement au reste du ROC.

I L'identité québécoise

Au début des années 60, le peuple canadien-français dut faire un choix :

1. Soit il maintenait sa très forte identité ancestrale, il survivait semblable à lui-même mais alors il prenait le risque d'être rangé peu à peu au rayon des vieilleries folkloriques, une sorte de peuple Amish.
2. Soit il survivait sous la forme d'un homme nouveau en inventant un Québec plus universel. Pour cela, le Québécois devait impérativement se substituer au Canadien-Français, pour accueillir et intégrer le flot croissant d'immigrants. Car, si l'immigrant pouvait devenir québécois, il ne pouvait certainement pas devenir Canadien-Français. Être Canadien-Français, c'était presque aussi affirmatif qu'être Juif, on était Juif ou Canadien-Français par ses ancêtres, on ne le devenait pas ou alors par le biais du mariage, après absorption des codes du pays, dont la maîtrise des jurons était une indispensable nécessité. Sur ce plan, j'avoue avoir échoué mes examens.

J'en ai tiré 5 constats

Premier constat: Cette nouvelle identité plus ouverte, plus citoyenne qu'ethnique, demeure fragile, moins forte que celle du Canadien-Français, tissée au fil du temps sur une histoire rendue tragique par la défaite et la toute-puissance de l'occupant britannique, mais dont l'être fut toujours à l'abri derrière le corset de fer de l'Église.

Deuxième constat : En gageant sa refondation sur une ouverture totale à l'autre, le Québec s'aventurerait sur des sables mouvants. On ne fonde pas une chose aussi singulière que l'identité d'un peuple, qui doit le différencier de n'importe quel autre peuple, sur la notion d'homme universel, hors sol. C'est une fiction impossible à réaliser. Une identité nationale, transparente, sans épaisseur, sans mystère, sans intériorité, est difficile à concevoir dans la mesure où le réel social déborde de beaucoup les prescriptions de la raison universelle et s'inscrit d'abord dans l'enracinement d'un pays particulier, Vigneault chantait « Mon pays, c'est l'hiver », dans la coutume, l'histoire partagée des tragédies et des succès, le non-dit, l'émotif, l'imaginaire. Si on ne s'appuyait que sur des marqueurs universels, il n'y aurait en réalité aucune identité nationale, aucun attachement, juste des principes généraux, raisonnables, un monde abstrait, une pure fiction. Peut-être est-ce ça le rêve de Justin Trudeau ; une loi, des règlements, de multiples communautés sans aucun patriotisme profondément ressenti en partage.

Troisième constat : Les valeurs communes de toute société, même à vocation universelle comme les États-Unis ou la France, ne peuvent émerger que de la vie concrète historiquement déterminée de cette société, c'est-à-dire d'une identité non universelle. Le Canadien-Français, pour survivre, devait altérer son identité. Pouvait-il le faire sans se perdre ? Le Québec devait être ouvert mais disposer de marqueurs identitaires suffisamment forts, suffisamment spécifiques pour affirmer sa différence. Faute de pouvoir invoquer des mythes fondateurs aussi immenses que les Lumières portées par la Révolution Française ou le Rêve Américain, qui exerça pendant presque tout le vingtième siècle un pouvoir d'attraction quasi universel, les seuls marqueurs imaginables pour les Québécois étaient sa langue, sa culture et ses valeurs émergentes, pas une idéologie grandiose, pas un rêve américain, pas la religion, puisqu'ils l'avaient rejetée.

Quatrième constat : Le français comme force unificatrice et matrice d'un « Nous » commun. Possible, mais la loi 101 a été si durement émasculée qu'elle

n'en est plus que l'ombre de ce que le Québec voulait, gracieuseté du carcan de fer que le Canada impose au moyen de sa suprématie constitutionnelle.

Cinquième constat : Certes, la culture, la langue et les valeurs sont trois marqueurs identitaires réels, mais que valent-ils vraiment lorsque la singularité du Québécois s'appuie sur des fondations vacillantes. Son histoire s'étirole peu à peu, puisque son enseignement disparaît en catimini des écoles primaires et secondaires du Québec, au point que sa devise "Je me souviens" menace de devenir un oxymore. Et du coup si l'histoire disparaît, combien de temps avant que la culture ancestrale prenne le même chemin ?

Troisième partie

Jusqu'où est-on prêt à se sacrifier pour sa patrie au Québec ?

La citoyenneté québécoise est accueillante, mais je m'inquiète que les Québécois aient si peur d'être accusés de racisme systémique qu'ils oublient d'exiger que l'accueilli respecte un minimum d'obligations.

J'ai vécu avec un intense sentiment de rage, la déclaration de Dalila Awada à la télévision, déclarant la charte des valeurs comme un torchon raciste qui récusait son identité. Je pars du principe suivant : on ne peut pas mettre sur un même pied d'égalité le statut des minorités et celui de la société d'accueil ; c'est un aveu de faiblesse révélateur. On accorde ainsi à l'identité des minorités d'immigrants, le même statut d'égalité ontologique que celui qui est dû à l'identité de la société d'accueil qui s'est forgée au cours des siècles sur ce territoire, l'a modelé, développé, marqué de son empreinte civilisationnelle, et qui s'est maintenue malgré des vents contraires tout au long de son histoire. La seule minorité qui aurait droit, pour des raisons de moralité, de justice et d'antériorité historique, à une révérence particulière sont les communautés autochtones, c'est-à-dire les premières nations et aucune autre.

L'idée d'égalité entre les nouvelles minorités d'immigrants et la société d'accueil conduit inévitablement à une négociation entre entités toutes aptes à définir les caractéristiques du pays et ses modes de fonctionnement dans toutes les dimensions de la vie en société. Et, dans une négociation, la bienséance commande habituellement que chacun fasse la moitié du chemin sous forme d'accommodements dits raisonnables, incluant sur des aspects aussi vitaux pour le Québec que la liberté d'expression et l'égalité Homme\Femme. Or l'expérience des dernières années nous a montré que ces amendements sont appelés à s'élargir ad infinitum. Avec un tel cadre de référence, le Québec sera presque toujours perdant, car la partie demanderesse va utiliser tout l'arsenal médiatique et judiciaire possible pour arriver à ses fins, pour demander toujours plus, vu la nature de la charte canadienne des droits et libertés. On en a déjà de nombreux exemples : résolution unanime contre l'islamophobie en préalable aux accusations de racisme systémique avec commission d'enquête, projets de loi 59 et 62, poursuites baillons contre ceux qui refusent de se taire, tout cela pour délégitimer moralement une nation et tout un peuple et les forcer ainsi à accepter des pratiques contraires aux traditions, mœurs et valeurs des Québécois.

Je reprends ce que j'ai dit au début, à l'exception de quelques petits combats d'arrière-garde, tout le pays a avancé d'un seul et puissant élan pour instaurer une laïcité de fait dans toutes les institutions d'État : gouvernement, santé, éducation et posé les principaux jalons d'une égalité homme/femme qui le mettait à l'avant-garde des pays occidentaux. C'était le grand, l'immense choix des Québécois et d'un coup en quelques années, on assiste à d'effarantes attaques contre la notion de culture majoritaire, désignée comme raciste puisque majoritaire, et même à un questionnement des mœurs et valeurs de ce pays.

Comment cela est-il possible ? j'y vois trois causes principales :

1. Québec est juridiquement ligoté parce qu'il ne dispose pas des instruments de la souveraineté

2. La mouvance diversitaire, qui qualifie d'immorale toute forme d'autorité, a littéralement désigné comme raciste l'idée de nation et de peuple majoritaire maître chez lui, parce que cela implique que des minorités seraient sous le joug de ce peuple majoritaire, l'idée d'une charte de la laïcité a été présentée comme le summum du rejet de l'autre, un racisme intolérable.
3. Mais ces deux obstacles pourraient être combattus efficacement, n'eût été d'un trait psychologique qui plombe le Québec, l'appréhension d'être mal jugé par le reste du monde et le ROC. Elle entraîne une espèce de peur paralysante. J'en donnerai un exemple, mais il y en a d'autres : Gérard Bouchard, le co-président de la commission Bouchard/Taylor avait déclaré qu'on ne pouvait pas interdire la burqa, il ajoutait « on va faire rire de nous ». J'ajoute, et alors ? Pendant ce temps, La France et la Belgique légiféraient son interdiction sans s'encombrer du qu'en dira-t-on. Cette appréhension du jugement des autres vient sans doute, selon le politologue Léon Dion, du fait que les Québécois sont issus d'un peuple conquis, qu'ils sont devenus une fragile minorité ethnique, qu'ils ont longtemps vécu cramponnés au sol, repliés sur eux-mêmes afin de ne pas se dissoudre petit à petit dans un quelconque grand tout.

Le Québec ne peut pas être multiculturaliste, s'il veut être fidèle à lui-même.

Pourquoi le Québec est-il si naturellement rétif au multiculturalisme, alors que le ROC ne l'est pas. Y aurait-il une raison plus souterraine que celle de l'opposition au conquérant. Une raison propre à la nature anthropologique du peuple. Je vais me référer ici à un ouvrage « Le destin des immigrés » d'un auteur que j'admire toujours, mais pour qui j'ai beaucoup moins de respect depuis qu'il a écrit « Qui est Charlie », je parle d'Emmanuel Todd dans ses travaux d'anthropologie historique.

Selon sa terminologie, les cultures sont de façon générale universalistes ou différentialistes. Le Québec est devenu anthropologiquement universaliste, (c'est-à-dire qu'inconsciemment pour les Québécois, tous les êtres humains sont égaux) parce que surtout influencé par la France, tandis que le ROC, fondé par des Britanniques, est différentialiste à leur image, (droit universel à la différence). La source de ce caractère selon Todd découle historiquement d'un principe de symétrie ou d'asymétrie dans le rapport aux enfants. Ce principe est directement en lien avec la structure familiale traditionnelle des peuples. Les cultures universalistes postulent l'égalité des frères. Lorsque les frères sont égaux, il y a partage égalitaire des biens avec des variations importantes, selon que les sœurs sont exclues ou pas du partage. Ainsi les structures communautaires romaine, chinoise, russe, arabe, excluent les femmes, alors que les structures familiales nucléaires d'une large partie de la France et de l'Espagne par exemple, sont vigoureusement égalitaires et ne font pas de distinctions entre garçons et filles. L'universalisme français ne s'est jamais mieux exprimé que lorsque Stanislas de Clermont-Tonnerre déclarait à l'Assemblée constituante en décembre 1789 : *"Il n'y a pas de milieu possible, ou admettez une religion nationale, soumettez lui toutes vos lois, armez la du glaive temporel, écartez de votre société les hommes qui professent un autre culte, et alors effacez l'article X de votre déclaration des droits (...Nul ne doit être inquiété pour ses opinions même religieuses...) ou bien permettez à chacun d'avoir son opinion religieuse et n'excluez pas des fonctions publiques ceux qui usent de cette permission... Il faut tout refuser aux juifs comme Nation, et tout accorder aux juifs comme Individus"*

Les cultures différentialistes s'appuient quant à elles sur la notion de famille-souche. Un héritier unique est désigné par la coutume ou par les parents, les autres enfants étant exclus de la succession. Partout où il existe, le système souche définit pour les frères des destins différents, ce qui induit une structure mentale différente. C'est dans l'inconscient des enfants, la culture où ils baignent, que se bâtit la certitude métaphysique a priori de l'équivalence ou de la non équivalence des frères (élargie ou non si l'on inclut ou exclut les sœurs),

c'est à dire de l'universalité ou de la non universalité des hommes. C'est pourquoi pour Todd, des groupes similaires d'étrangers ont des destins différents selon la société d'accueil: En effet à moyen et long terme ce ne sont jamais pour lui les a priori métaphysiques des immigrants qui déterminent leur finalité (assimilation, maintien de leur différence, ou même extermination), mais c'est toujours la société d'accueil qui finit par imposer son modèle au point que sur la base d'analyses comparatives, Todd conclut à un pouvoir d'omnipotence de la société d'accueil sur le destin final des immigrés. J'ajouterais que ce modèle a montré ses limites car il ne fonctionne plus ou très mal lorsqu'il s'agit d'immigrés musulmans, pour des raisons qu'il serait trop long d'exposer ici.

Or bien que le Québec soit la société d'accueil et que son modèle universaliste devrait s'imposer aux nouveaux-venus, le pouvoir réel appartient au ROC, au travers d'une constitution qu'il impose et d'une cour suprême qui a le pouvoir d'invalidier les lois du Québec, ce qui maintient en son sein des îlots différentialistes. Alors que les sociétés universalistes sont instinctivement rétives aux communautarismes qu'enfante le multiculturalisme, les sociétés différentialistes y sont, elles, beaucoup plus ouvertes, trop parfois. Au point que même la Gouverneure générale du Canada, d'origine haïtienne, Mme Michaëlle Jean déclara lors d'une conférence débat le 4 avril 2005 que la politique officielle de multiculturalisme du Canada, du fait d'un droit universel à la différence, menait à la ghettoïisation des différentes communautés, c'est-à-dire à la fermeture à l'autre.

Le paradoxe ici, c'est que le multiculturalisme qui prône le droit à la différence, mène en fait à la fermeture à l'autre, alors que c'est l'inverse dans les sociétés universalistes.

Cette lecture anthropologique expliquerait en partie pourquoi le Québec est tiraillé perpétuellement entre deux tendances contradictoires, d'un côté son *a priori* universaliste qui le rend réticent à la constitution de communautés séparées qui désormais ne luttent plus pour obtenir la pleine égalité des droits mais au contraire pour renforcer leur droit à leurs différences, et de l'autre la pression différentialiste du ROC, dont la vision est celle d'une société

multiculturaliste et communautariste. J'en donnerais un exemple emblématique : les réactions spontanément opposées de l'Ontario et du Québec face à la demande de tribunaux islamiques de la famille opérant dans le cadre de la charia pour rendre leurs jugements.

L'Ontario fut à deux doigts d'autoriser en 2004 des tribunaux islamiques de la famille suite à la recommandation de nulle autre que Marion Boyds, membre du NPD et commissaire aux droits de la personne de la province, autrement dit une égérie du progressisme. L'Ontario s'arrêta au bord du gouffre lorsque son Premier Ministre fit volte-face, probablement à la suite de pressions internationales devant la porte qu'il risquait d'ouvrir. Par contre au Québec, son l'Assemblée Nationale, saisie par la députée Fatima Houada-Pépin en mai 2005, rejeta unanimement l'idée de tribunaux islamiques de la famille. Pour rappel, le philosophe Charles Taylor critiqua vertement l'Ontario pour avoir finalement refusé la création de ces tribunaux. Toute la philosophie de l'authenticité de Taylor le pousse à faire le choix différentialiste.

Enfin, je termine en vous faisant part d'une petite expérience que j'ai menée pour me faire une idée de jusqu'où les Québécois sont prêts à aller pour maintenir leur identité en tant que peuple distinct.

Nous savons tous que la preuve ultime de notre attachement à des personnes ou à des idées est le niveau de sacrifices que nous sommes prêts à consentir pour elles. Pratiquement n'importe quelle mère ou père serait prêt à donner sa vie pour préserver celle de son enfant. C'est naturel et c'est pour cette raison que quasiment rien n'est plus fort que le lien familial. Michel Onfray le philosophe français a récemment publié un livre magistral de près de 650 pages « Décadence » où il montre que d'après lui, la civilisation occidentale est arrivée en bout de course et que l'islam sera en mesure de la phagocyter, parce qu'elle n'a plus la volonté de se défendre vigoureusement. À un journaliste qui contestait ce point de vue, Michel Onfray rétorque « combien de gens en occident sont prêts à mourir pour défendre les valeurs de celle-ci. Les djihadistes sont prêts au sacrifice pour leurs idées, pas les occidentaux ; ceux-ci n'ont plus de valeurs

sacrés ». Je ne suis pas d'accord sur son diagnostic, mais pour d'autres raisons que celles qu'il avance, mais une chose est sûre, une civilisation, une collectivité nationale est d'autant plus forte et vivante qu'elle prête à se battre pour rester elle-même. Michel Houellebecq dans son roman soumission, offre une image fortement contrastée entre la situation d'une France qui glisse par paresse et abandon dans la soumission et Israël, en danger et en lutte, qui vit intensément, déterminé à ne jamais se laisser subvertir.

Je me suis amusé à poser la question suivante le 3 mai sur ma page Facebook

Je prépare une conférence et pour cela j'aimerais avoir votre avis honnête sur la question suivante :

Quelles sont d'après vous, les valeurs pour lesquelles, les Québécois sont prêts à risquer leur vie et pour quelles raisons ?

Je précise tout de suite que ce procédé n'a rien de scientifique, c'est comme un coup de sonde.

De plus, il y a une différence entre croire sincèrement qu'on va risquer sa vie pour certaines valeurs dans le confort de son salon et le faire réellement si la situation se présentait. L'inverse est potentiellement vrai ; certains qui affirment qu'ils ne risqueraient pas leur vie, peuvent confrontés à des situations dramatiques, le faire sans même y penser. Bref, les réponses en question ne peuvent absolument pas être prises pour argent comptant.

J'ai eu environ 175 réponses dont plusieurs en messagerie privée, de la part d'un réseau auto-sélectionné, donc en général plutôt favorable à l'idée de l'affirmation culturelle et de l'importance de la perdurance identitaire.

Environ 20% ont répondu qu'ils ou elles étaient prêts à de grands sacrifices pour défendre certaines valeurs, dont l'indépendance du Québec, la laïcité, l'égalité Homme/femme, la défense du français, la liberté d'expression. Et la grande majorité des autres adhéraient à ces valeurs mais pas au point d'y sacrifier leur vie.

Ces chiffres ne sont pas décevants, ils sont même prometteurs, car ils prouvent un enracinement profond de ce désir d'être soi.

Ce profond désir ne manque que d'une chose pour devenir une force puissante et agissante : de véritables leaders politiques, charismatiques et un engagement plus substantiel d'intellectuels pour ce combat. Des gens sur le moule de Mathieu Bock-Côté.

On peut en discuter maintenant.

Merci